

Compte Rendu
de la réunion du Réseau des femmes parlementaires de l'APF
Dakar, 5 juillet 2010
Adopté à Kinshasa le 5 juillet 2011

KINSHASA (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO)
5 JUILLET 2011

Présidence de Mme Rose-Marie Losier-Cool (Canada) Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF

* * *

Le réseau des femmes parlementaires de l'APF s'est réuni à Dakar, le 5 juillet 2010, sous la présidence de Mme Rose-Marie Losier-Cool (Canada), présidente du réseau des femmes parlementaires.

Etaient représentées les sections : d'Andorre, de Belgique/Communauté française de Belgique, du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cambodge, du Cameroun, du Canada, de la Centrafrique, du Congo, du Congo RDC, de l'Egypte, de la France, du Gabon, de la Géorgie, de la Guinée équatoriale, de la Hongrie, du Mali, du Maroc, de Monaco, de la Nouvelle Ecosse, de l'Ontario, du parlement panafricain, du Québec, du Sénégal, de la Suisse, de la Syrie, du Tchad, du Togo, de la Tunisie, du Valais, du Val d'Aoste, du Vaud. Etaient également représentée l'OIF, l'AUF, l'Université Senghor d'Alexandrie et le Conseil de l'Europe.

Après avoir **adopté** le projet d'ordre du jour et le compte rendu de la réunion du réseau de Paris le 3 juillet 2009, les participantes ont entendu la communication de la Présidente, **Madame Rose-Marie Losier-Cool**.

Celle-ci, après avoir remercié la section sénégalaise pour son accueil et la bonne organisation de la réunion remercie tout particulièrement son président, M. Mamadou Seck, Président de l'Assemblée nationale.

Elle invite ensuite les participantes à consulter le rapport d'activité du réseau qui leur a été envoyé et également distribué dans la salle.

Elle souhaite avant toute chose féliciter les hommes et les femmes du parlement sénégalais de la loi qu'ils viennent d'adopter visant à instituer la parité absolue Homme-Femme dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives. Elle précise que c'est une grande joie pour le réseau des femmes d'être accueilli dans un parlement qui attache de l'importance à la participation politique des femmes. Elle annonce qu'elle se permettra de demander à une des parlementaires sénégalaises de dire quelques mots sur cet événement majeur.

La présidente donne ensuite, dans les grandes lignes, les activités du réseau depuis la dernière réunion du réseau, en juillet 2009.

1) Les 2 et 3 février 2010, elle a participé, en tant que membre de droit, à la réunion du **Bureau à N'djaména, au Tchad**. Elle y a présenté le rapport d'activité du réseau de juillet 2009 à janvier 2010 et informé les membres du Bureau des travaux à venir, des thèmes que le réseau avait décidé d'étudier.

2) Du 15 au 17 mars, le **comité directeur** du réseau des femmes parlementaires s'est réuni à **Ottawa**, à l'invitation de la présidente de la section canadienne, Mme Champagne qu'elle remercie encore.

Mme Losier-Cool précise que le but de cette réunion est d'y préparer la réunion annuelle du réseau. Ainsi, les membres du comité directeur ont entendu :

Mme **Stéphanie Vallée** (Québec) qui a présenté son projet de rapport sur la *traite des personnes* ainsi que le questionnaire qu'elle avait préparé à cet effet. Il a été décidé d'envoyer le dit questionnaire aux présidents de section. Elle remercie les sections qui ont répondu. Leurs contributions permettront d'étoffer les travaux à la lumière de ces réponses.

Mme **Geneviève Colot** (France) a présenté son projet de rapport sur *La violence faite aux femmes et aux enfants*. Il a été décidé, vu l'ampleur du sujet, de le traiter en deux parties : dans le domaine privé et ensuite dans le domaine public.

Mme **Amissetou Affo Djobo Oloude** (Bénin), a présenté son projet de rapport sur *la situation des femmes réfugiées dans l'espace francophone* ainsi que le questionnaire qu'elle avait préparé à cet effet. Les réponses ont également été nombreuses, ce qui permettra, comme pour le premier sujet évoqué, d'approfondir la réflexion.

Elle ajoute que le comité directeur a poursuivi ses travaux par une présentation de Mme Stéphanie Vallée sur le *suivi de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)* puis par le rapport d'évaluation sur la situation en Belgique présenté par Mme **Florinne Pary-Mille** (Belgique). Il a été décidé d'inviter les sections de l'Égypte, de la Suisse, de la Guinée Bissau et du Laos - les quatre sections dont les pays ont fait récemment l'objet d'une évaluation par le Comité CEDEF - à venir en parler au réseau à Dakar. Elle remercie les sections de l'Égypte et de la Suisse qui ont répondu à l'appel et que le réseau va pouvoir entendre dans quelques instants.

Elle cite aussi Mme **France Gélinas** (Ontario) qui a fait une communication sur l'harmonisation de l'expression « Droits de la personne ». Le sujet va également être approfondi aujourd'hui.

Elle informe ensuite le réseau que deux expertes avaient été invitées: la représentante de l'OIF, Mme **Dilek Elveren**, Chargée de l'intégration de l'égalité hommes-femmes à la Direction de la planification stratégique à l'OIF et une représentante de la société civile, Mme **Mujawamariya**, Directrice générale et son équipe sur le projet de l'ONG Mobilisation Enfants du Monde.

Elle précise que la représentante de l'OIF, Mme Dilek Elveren, a présenté les objectifs stratégiques de la nouvelle programmation du cadre stratégique décennal qui concernent les femmes de l'espace francophone et leur mise en œuvre. Le Comité directeur a été fort intéressé par le projet pilote mis sur pied par l'OIF sur l'intégration du genre dans l'établissement des budgets nationaux. Il lui a demandé d'y associer les femmes parlementaires des pays francophones qui bénéficieraient de cette formation. Et elle ajoute qu'elle a le plaisir d'annoncer - car elle vient de l'apprendre- que cette demande a déjà porté ses fruits. Le premier pays concerné est la Macédoine. Des contacts ont été pris par l'OIF, par l'intermédiaire et en concertation avec le secrétariat général : deux femmes parlementaires macédoniennes pourront bénéficier de cette formation. Et ensuite, c'est la section de l'Arménie qui sera sollicitée à son tour pour participer à cette formation. Elle remercie l'OIF de cette précieuse collaboration.

Elle ajoute que le comité directeur a également été amené à préparer la question à poser au Secrétaire général de la Francophonie lors de la session, car exceptionnellement le président Diouf a demandé de recevoir ses questions le mois passé. Celle-ci portera sur la prise en compte du genre dans le processus de reconstruction d'Haïti et de l'intégration des femmes parlementaires dans les projets pilotes de l'OIF concernant l'élaboration des budgets nationaux, dont on parlera au point 10 de cette réunion. .

Enfin, dit-elle, les membres du Comité directeur ont décidé de demander au Professeur Albert Lourde, Recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie, un exposé devant l'ensemble du réseau sur le thème « *les droits des femmes sont-ils universels ?* ». Nous allons l'entendre dans quelques instants.

Pour introduire l'exposé de l'orateur et clôturer le sien, la présidente, termine en citant **Léopold Sédar Senghor** : « *La dignité, une revendication éternelle de l'homme, de la femme et des peuples. Elle prend en ces temps une dimension nouvelle. Le respect des Droits de l'homme est non seulement devenu une exigence personnelle et collective, mais il fait partie des conditions de la coopération internationale. Le droit de la femme à l'instruction est une nécessité absolue à son propre épanouissement comme au développement. La protection de l'enfant s'impose plus que jamais. Nous ne disions pas autre chose, Césaire, Damas et moi, il y a quelque soixante-cinq ans, lorsque nous lançons le mouvement de la Négritude et que nous revendiquions, pour les peuples noirs, la reconnaissance de leur personnalité, en un mot de leur dignité.* »

La présidente présente ensuite le **Professeur Albert Lourde**, Recteur de l'Université Senghor, venu parler au réseau sur le thème « *Les droits des femmes sont-ils universels ?* »

Celui-ci commence par montrer le chemin déjà parcouru et indique que le statut de la femme a beaucoup évolué depuis la dernière guerre mondiale.

Il dénonce le risque des textes de certaines déclarations qui n'entraînent pas d'obligations juridiques. Il cite pour exemple le Protocole additionnel de la CEDEF : quoique généreux, il n'a aucune force obligatoire.

Il insiste sur l'importance de l'enseignement des petits, petits garçons et petites filles. Le but est l'éclosion d'individus libres et responsables. La démocratie, poursuit-il, est une manière de vivre. Elle se mérite ou elle se perd. C'est une lutte de tous les jours qui doit se régénérer sans cesse.

Il précise qu'il faut améliorer le contenu de la CEDEF et dénonce les réserves faites par certains Etats qui devraient être considérées comme nulles.

Un débat très animé a suivi cette intervention qui illustre par des exemples précis les propos du Professeur Lourde.

La représentante du Conseil de l'Europe a signalé que la commission de l'égalité des chances dans cette institution était présidée par un homme.

Et de conclure qu'il faut que tous les hommes s'engagent aux côtés des femmes.

Mme Stéphanie Vallée (Québec), rapporteure du réseau a enchaîné avec son rapport de suivi sur « *La traite des personnes* ». Celui-ci fut enrichi par l'apport des contributions des sections qui avaient répondu au questionnaire et qui a permis à la rapporteure de présenter un tableau de synthèse très complet et de présenter un projet de résolution.

Le rapport et la résolution ont été **adoptés** à l'unanimité et sont publiés sur le site internet de l'APF (apf.francophonie.org).

Mme Geneviève Colot (France), rapporteure du réseau a ensuite présenté son rapport sur « *La violence faite aux femmes et aux enfants* ».

Celui-ci fut **adopté** à l'unanimité et est publié sur le site internet de l'APF.

Mme Amissetou Affo Djobo Oloude (Bénin), rapporteure, a ensuite présenté son projet de rapport de suivi sur « *La situation des femmes réfugiées* » ainsi qu'un projet de résolution sur le sujet.

Celle-ci a été **adoptée** à l'unanimité et est publiée sur le site internet de l'APF.

Ensuite, **Mme Stéphanie Vallée**, rapporteure, a à nouveau pris la parole pour présenter son rapport introductif sur « *le suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* ». Comme il l'avait été convenu, celui-ci fut enrichi des contributions de pays qui avaient fait récemment l'objet d'une évaluation par le Comité Cedef.

C'est ainsi que **Mme John Calame** (Suisse), exposa la situation du suivi de la CEDEF dans son pays et **Mme Néné Maraimé Kane** (Sénégal) présenta la toute récente loi adoptée dans son pays le 14 mai, Loi instituant la parité absolue Homme-Femme.

Il a été suggéré, à la suite de ce rapport, d'inviter l'année prochaine, l'Albanie, le Burkina Faso, le Tchad et la Tunisie, quatre pays concernés par l'évaluation récente par le comité CEDEF.

Ensuite, la présidente a donné la parole à la représentante du Parlement panafricain, **l'Honorable Dr Farida ILIMI**, députée algérienne qui fit un brillant exposé sur la situation de la femme dans la vie politique en Afrique.

Mme France Gélinas (Ontario) a ensuite présenté son rapport sur la féminisation de l'expression « Droits de l'Homme ». Son rapport a été **adopté** et Mme Gélinas a reçu le mandat de continuer ses recherches.

Mme Losier-Cool a ensuite proposé de préparer la question à poser au Secrétaire général de la Francophonie. Après un échange à ce sujet il a été décidé de poser la question d'une part sur les femmes haïtiennes : Il a été demandé au Secrétaire général de la Francophonie de veiller à ce qu'elles soient pleinement associées au processus de reconstruction du pays. D'autre part, il a été demandé que les femmes parlementaires soient associées au projet pilote de l'OIF sur l'introduction du genre dans l'élaboration des budgets nationaux.

Mme Losier-Cool a ensuite abordé la participation du Réseau des femmes à l'Avis de l'APF qui serait présenté au Sommet de la Francophonie à Montreux. Elle présenta son projet qui fut **adopté** à l'unanimité (cfr le site apf.francophonie.org).

Enfin, elle a également proposé au réseau un projet de résolution sur les femmes haïtiennes qui fut **adoptée** à l'unanimité (voir site internet)

Après avoir **adopté** une motion de remerciement à l'attention de la section sénégalaise, Mme Stéphanie Vallée a proposé de travailler sur un nouveau thème : « *L'autonomisation économique des femmes* ». Cette proposition a été **adoptée** à l'unanimité.

Enfin, il a été annoncé que la prochaine réunion du réseau aurait lieu en juillet 2011 lors de la XXXVIIème session de l'APF, mais qu'on ne connaissait pas encore le lieu.